

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 72 (1927)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Notre stratégie défensive  
**Autor:** Anderegg  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-341060>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Notre stratégie défensive<sup>1</sup>.

Les auteurs des divers articles parus dans la *Revue militaire suisse* et dans l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* sur le sujet abordé par le Colonel de Diesbach dans le numéro de décembre de la *Revue militaire suisse* ont, presque tous, négligé la question essentielle, celle de la doctrine de notre stratégie défensive, pour s'occuper de détails d'exécution.

La question soulevée par le colonel de Diesbach se pose-t-elle vraiment ? Et, en admettant que ce problème attende vraiment encore sa solution, une discussion est-elle utile et opportune ?

Depuis plusieurs années, les enseignements et renseignements donnés dans les écoles centrales, cours tactiques, etc., sont basés sur ce que l'on a appelé, à tort ou à raison, la défense flexible, c'est-à-dire la défense du territoire national dès la frontière, jusqu'au moment et jusque dans la région où nos forces principales seront en état d'engager la bataille. Il s'agit donc d'un combat en retraite mené par une partie de nos troupes (troupes de couverture). Il est prévu que cette défense flexible ou, mieux encore, la lutte en retraite, dès la frontière, de nos troupes de couverture, utilisera toutes les ressources en hommes et en matériel ainsi que celles du terrain, qu'elle comprendra les combats de détachements de toutes armes, les coups de main, la guerre d'embuscade ; qu'elle sera la lutte de toute la population contre l'envahisseur. Voilà la doctrine officielle telle que je la déduis de l'enseignement militaire reçu, et je ne vois pas en quoi « l'esprit nouveau » diffère de cet enseignement.

<sup>1</sup> L'évolution nécessaire de notre stratégie défensive, par le colonel de Diesbach, *Rev. milit. suisse*, mars 1926. — Procédés de stratégie défensive, par le colonel Knapp, *Rev. mil. suisse*, octobre 1926. — Zur Frage der Landesverteidigung, par le lieut. Höhn, *Allg. Schweiz. Militärzeitung*, février 1927. — Zur Frage der Landesverteidigung, par le lieut. Züblin, *Allg. Schweiz. Militärzeitung*, mars 1927. — Stratégie défensive, par le colonel H. Lecomte, *Rev. milit. suisse*, avril 1927.

Cet enseignement est, maintenant, résumé et codifié dans le nouveau règlement sur le service en campagne dont le chapitre I traite de la défense du pays, ne laissant aucun doute au sujet des intentions de notre haut commandement. Il y est dit, entre autres, que l'un de nos devoirs essentiels est de préparer et d'assurer une mobilisation rapide et à l'abri des coups de main ennemis ; nous pouvons donc être sûrs que notre état-major ne s'en tient pas à cette phrase, mais qu'il considère la solution de ce problème comme l'une de ses tâches primordiales.

Notre stratégie défensive est exactement définie : en montagne, notre armée peut, par une concentration rapide, amener la stabilisation des fronts très près de la frontière, sans craindre d'être tournée ou enfoncée, et éviter ainsi de devoir abandonner des territoires qu'il est toujours difficile et coûteux de reprendre. Sur les fronts qui ne permettent pas une stabilisation immédiate, l'armée devra avoir recours à la guerre de mouvement ; elle devra résister le plus en avant possible, donc dès la frontière, en s'efforçant de gagner du temps, d'user l'adversaire et de contrecarrer ses plans ; cette résistance devra être basée sur l'économie des forces afin de permettre des concentrations sur les points de défense principaux, ou des contre-offensives. Les destructions systématiques, la guérilla, les coups de main de patrouilles isolées se cachant dans les forêts et les montagnes, font partie de notre défense nationale, ainsi que l'organisation des citoyens aptes au tir mais non incorporés dans l'armée.

C'est donc bien la défense flexible telle qu'elle nous a été enseignée toutes ces dernières années. Et si, en raison de cet enseignement déjà, la question ne se posait pas, il est hors de doute que, maintenant, elle ne se pose plus, puisqu'elle est tout ce qu'il y a de plus officiellement résolue dans le sens de la défense de notre territoire dès la frontière jusque dans la région choisie pour livrer bataille toutes forces réunies, et que cette solution se trouve d'accord avec le sentiment général de l'armée et de la population.

Je n'ai pas l'intention de discuter les diverses propositions préconisées dans les articles parus jusqu'ici. Il suffit de rappeler

qu'avec la solution des « carabiniers » nous aurions, sur le front ouest, par exemple, une première couverture forte d'environ 3000 hommes (pour un front d'environ 200 km.), et que le lieutenant Höhn, dans son article rempli de bonnes intentions mais d'une naïveté déconcertante, propose de couvrir chaque voie d'accès de notre frontière par une section ou éventuellement par une compagnie, pour avoir démontré que ces solutions ne tiennent guère compte des possibilités de l'adversaire.

Si l'on réfléchit aux questions de la défense de nos frontières et de notre mobilisation, et pour peu qu'on les étudie, on s'aperçoit bientôt qu'elles sont extrêmement compliquées, qu'elles sont non seulement du domaine militaire mais aussi du domaine politique, et qu'un officier de troupe ne dispose ni des données ni des renseignements nécessaires pour pouvoir les traiter, même dans leurs grandes lignes. Il semblerait donc logique de s'en remettre, pour ce travail des plus difficiles, aux services créés dans ce dessein. Mais il est curieux de constater combien notre officier de troupe a peu de confiance dans ses camarades des services de l'armée et s' imagine que toute question sur laquelle il n'a pas été renseigné ou consulté n'a jamais été ni soulevée ni discutée par les personnes compétentes. Le lieutenant Höhn écrit, par exemple, en parlant de l'organisation des services auxiliaires et des civils aptes au tir : « Le fait qu'on n'ait encore rien fait dans ce domaine doit, lorsqu'on considère ce qui s'est passé en Belgique, être qualifié d'irresponsabilité »<sup>1</sup>. De même, parce que notre plan de mobilisation et de concentration n'a pas été soumis à l'appréciation de tous les lieutenants de notre armée, un bon nombre d'officiers s'imaginent que ce plan n'existe pas ou qu'il est fort mauvais et que, dans tous les cas, le leur est bien meilleur.

Je suis très partisan de la discussion des questions intéressant notre armée ; nos périodiques militaires sont, pour notre armée, une nécessité ; les échanges d'opinions qu'ils permettent

<sup>1</sup> Dass aber bis heute noch nichts in dieser Angelegenheit geschehen ist, wage ich, im Hinblick auf die Vorkommnisse in Belgien, als unverantwortlich zu bezeichnen.

et les critiques qui y sont formulées sont d'une utilité incontestable. Mais, dans notre préparation militaire, *toutes* les questions ne sont pas du domaine public. A côté des affaires confidentielles, strictement confidentielles et autres secrets de Polichinelle, il y a quelques questions qu'il est du devoir de chaque officier de tenir secrètes ; nos préparatifs de mobilisation font partie de ces questions. Gardons-nous donc des discussions qui mettent en cause nos plans de mobilisation et de concentration, car elles présentent toujours le danger de permettre à nos adversaires éventuels d'en tirer quelque renseignement ou d'effectuer des recoupements. Usons dans ce domaine du principe établi par notre nouveau règlement sur le service en campagne pour maintenir secrète notre situation pendant une guerre : « il s'agit non de parler, mais de se taire ».

Si la préparation matérielle de notre mobilisation doit être tenue secrète, *sa préparation morale*, par contre, doit être connue. Il faut qu'on sache qu'une prochaine guerre serait une lutte de toute la nation contre un fléau, lutte dans laquelle chacun devra jouer un rôle correspondant à sa situation, à ses capacités et à ses moyens. Cette lutte d'un pays pour son droit à l'existence demande une préparation morale de tous ceux qui devront y prendre part afin qu'ils sachent ce que sera cette lutte et ce qu'on attend d'eux. A ce point de vue-là, la partie de l'article du colonel de Diesbach qui traite de la guerre de partisans et, surtout, l'article signé J. B. dans la *Revue militaire suisse* de décembre 1926 ont leur raison d'être et sont utiles. Quant à la situation plus ou moins légale des participants à la guerre d'embuscade, il me semble qu'il ne doit plus y avoir de doute à ce sujet, puisque ce genre de guerre et la participation de toute la population à la défense nationale sont codifiés dans notre nouveau règlement sur le service en campagne et font maintenant partie intégrante de notre organisation défensive. Les participants à cette guérilla, qu'ils appartiennent à l'armée active, aux services auxiliaires ou qu'ils soient des volontaires, sont donc officiellement reconnus comme des soldats suisses. Empêcherons-nous ainsi complètement les représailles ? C'est douteux,

mais ces dernières n'auraient en tous cas plus aucune apparence de légalité.

Cette préparation morale de notre défense nationale doit aussi être connue à l'étranger, afin que tout adversaire éventuel sache à quoi il s'exposerait en voulant agir contre ou par la Suisse ; que ce n'est pas seulement notre armée qui s'opposera à son passage, mais qu'il devra lutter contre toute la population du pays ; que ce ne seront pas seulement quelques milliers d'hommes mais tout un peuple qui aura prêté serment d'attaquer l'ennemi sans trêve ni répit. Et il faut qu'il sache que tout détachement, tout Suisse que l'ennemi laissera derrière lui sera un adversaire qui l'attaquera où et comme il le pourra, l'obligeant ainsi non seulement à nettoyer le terrain pas à pas, mais encore à affecter des effectifs considérables à la garde de ses communications.

Laissons donc à ceux qui en sont chargés le soin de préparer notre mobilisation et d'élaborer notre plan de concentration et d'opérations ; usons avec discrétion et discernement des détails que notre situation militaire nous en fait connaître. Par contre, contribuons de toutes nos forces, par nos écrits, nos paroles et notre exemple, à répandre l'idée de la participation de toute la population à notre défense nationale et à former des hommes capables de remplir entièrement leur devoir de citoyens suisses. Et comme l'écrit le colonel commandant de corps Sprecher, montrons à l'étranger que notre activité militaire n'est pas seulement une œuvre de façade, mais qu'elle est réelle et efficace.

Major ANDEREGG.

